

# BULLETIN D'INFORMATION RREGOP



Ce bulletin s'adresse aux participants et prestataires du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

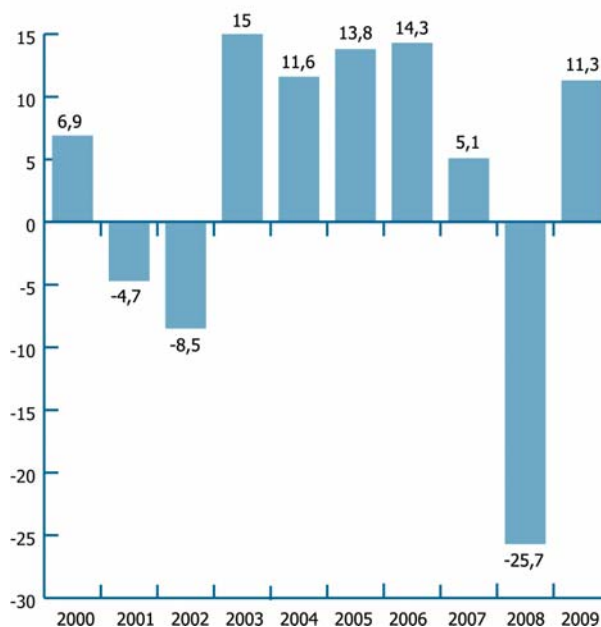
Mars 2010

## RENDEMENT DE 11,3 % EN 2009

La caisse des participants du RREGOP a affiché un rendement de 11,3 % en 2009. Parmi les composantes de ce rendement, ce sont les marchés boursiers qui ont le mieux performé. Par exemple, les actions canadiennes détenues à la Caisse de dépôt et placement (CDP) par la caisse du RREGOP se sont appréciées de 36,7 %.

À l'opposé, il faut noter que les investissements dans les dettes immobilières ont connu une année difficile avec un rendement de -20,3 %. Ceci explique en bonne partie le fait que la caisse du RREGOP ait obtenu un rendement inférieur de 3,9 % par rapport aux indices utilisés pour mesurer sa performance. Face à cette situation, la CDP a annoncé, en août dernier, un repositionnement de son groupe immobilier en misant sur ses métiers de base. Cette restructuration permet de diminuer le risque de ces placements.

Évolution du rendement de 2000 à 2009  
(en pourcentage)





## Le bilan de la dernière décennie

Au cours de la décennie qui vient de s'achever, la caisse des participants du RREGOP a obtenu un rendement annuel moyen de 3,1 %, ce qui est sensiblement moins élevé que le rendement annuel moyen de 10,7 % observé pendant les années 1990 et celui de 13,2 % des années 1980. L'environnement économique récent a donc été moins favorable que celui observé pendant les décennies précédentes. Cependant, depuis la création du RREGOP en 1973, le rendement moyen a été de 9,3 %.

Toutefois, l'environnement économique plus difficile et, particulièrement, le rendement de -25,7 % de l'année 2008, vont créer une importante pression à la hausse sur le taux de cotisation des participants du RREGOP. Il est trop tôt pour statuer précisément sur l'ampleur de la hausse, car en plus du rendement de la caisse, plusieurs facteurs économiques et démographiques seront aussi pris en compte et auront un impact sur les résultats, notamment l'inflation, les augmentations salariales, le moment où les participants prendront leur retraite, l'espérance de vie future, etc. L'effet de tous ces éléments est mesuré dans les évaluations actuarielles et la prochaine sera produite à l'automne 2010.

## Un fonds de 37,2 milliards de dollars

Au cours de l'année 2009, le fonds 301, dans lequel la caisse des participants du RREGOP est investie, a augmenté de 3,4 milliards de dollars, passant de 33,8 milliards de dollars au 31 décembre 2008 à 37,2 milliards de dollars au 31 décembre 2009.

Rappelons que, selon la règle générale, la caisse des participants du RREGOP paie environ la moitié des prestations de ce régime et que l'autre moitié provient du Fonds consolidé du revenu.

## UN PORTRAIT DE LA MODERNISATION DE LA CARRA

Le Plan global d'investissement (PGI), qui vise une transformation organisationnelle et systémique, est le plus important chantier de modernisation qu'ait connu la CARRA. Le dernier projet, soit le Renouvellement et l'intégration des systèmes essentiels (RISE), a comme objectif le remplacement des systèmes de mission de la CARRA. Il permettra l'intégration des applications et des nouveaux processus du PGI. La CARRA cherche ainsi, en tant qu'administratrice de régimes de retraite, à offrir des services de qualité, plus performants, à un coût concurrentiel, et ce, au profit de ses clients et de ses partenaires.



## Un projet en plusieurs livraisons

Les dernières étapes du projet RISE ont été planifiées en trois livraisons. Lors de la livraison 3, complétée en mai 2009, la CARRA a procédé à l'implantation de nouveaux progiciels, outils et technologies permettant un processus de collecte de données plus efficient. Par la suite, d'octobre à décembre 2009, la livraison 4 a permis l'intégration et l'automatisation des processus et des outils de gestion des données de participation et des opérations financières. Par conséquent, la solution RISE supporte maintenant toutes les opérations financières : le paiement, l'encaissement, la perception, la comptabilité, etc. Ainsi, depuis janvier 2010, toutes les rentes et autres prestations sont produites par les nouveaux systèmes.

Au printemps 2010, la livraison 5, dont les travaux constituent le « dernier droit » pour livrer à la clientèle les services renouvelés, viendra clore le grand projet qu'est le PGI.

L'implantation de RISE sollicite l'implication et la détermination de tous les employés afin de maintenir une prestation de services de qualité malgré les importants changements qui transforment les façons de faire. Vous pouvez compter sur un personnel spécialisé et conscient de vos besoins!

### VOUS RECEVEZ UNE RENTE DE LA CARRA?

En janvier dernier, si vous receviez une rente de la CARRA, vous avez obtenu un état des dépôts pour les six derniers mois de 2009 en même temps que votre avis d'indexation. Cet avis indiquait, selon votre situation, le taux d'indexation et les **montants bruts** annuels et mensuels de votre rente pour les années 2009 et 2010.

Nous tenons à vous informer que le prochain état des dépôts vous sera envoyé au début de l'année 2011. Il présentera les dépôts des douze mois de l'année 2010.

Les seuls changements qui peuvent survenir pendant l'année sur le **montant net** de la rente que vous recevez, après l'application des formules d'indexation et d'impôt, sont généralement associés aux prélèvements d'assurances ou à l'adhésion à une association de retraités. Dans ces cas, les renseignements sur ces retenues vous parviendront de l'assureur ou de l'association.

Si, pour des besoins particuliers, il vous faut obtenir le détail des prélèvements effectués sur votre rente en 2010, vous pouvez communiquer avec le Service des contacts clients au 418 643-4881, de la région de Québec, ou au 1 800 463-5533, sans frais.

## À CONSULTER : LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009

Si vous souhaitez en connaître davantage sur les états financiers du RREGOP, vous pourrez vous référer au Rapport annuel de gestion 2009, qui sera accessible au cours du mois de juin 2010 dans le site Internet de la CARRA, sous l'onglet « Documentation ». Par la même occasion, ce document vous renseignera sur les résultats concernant la *Déclaration de services à la clientèle* et ceux obtenus au regard de la planification stratégique. Vous y trouverez également les faits saillants de l'année ainsi que les aspects financiers des régimes de retraite. Une véritable mine d'informations à votre disposition!

### POUR VOUS TENIR INFORMÉ, ABONNEZ-VOUS À NOTRE LISTE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

L'abonnement à la liste de diffusion électronique de la CARRA vous permet d'obtenir de l'information sur les nouveautés concernant les différents régimes de retraite qu'elle administre. En misant sur le développement durable, la CARRA désire privilégier ce mode de communication, et ce, plutôt que d'utiliser de la documentation papier.

La liste de diffusion est accessible par notre site Internet, sous l'onglet « Liste de diffusion ».

Commission administrative des régimes  
de retraite et d'assurances  
475, rue Saint-Amable  
Québec (Québec) G1R 5X3

418 643-4881 (région de Québec)  
1 800 463-5533 (sans frais)

Internet : [www.carra.gouv.qc.ca](http://www.carra.gouv.qc.ca)

Dans ce document, la forme masculine désigne  
aussi bien les femmes que les hommes.

© Gouvernement du Québec, 2010